



ARRETE DU MAIRE

N° 2023-034

Réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,

- Vu les articles L2212-2, L2213-3 et 2213-2 du code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le code de la route
- Considérant que pour des travaux de pose de poste ENEDIS face à l'impasse Charles Fouquet, il y a lieu de régler la circulation.

ARRETE

Article 1^{er}

A partir du 8 juin 2023 et ce pour une durée de 15 jours, pour des travaux de pose de poste ENEDIS, face à l'impasse Charles Fouquet, la circulation s'effectuera de manière alternée manuellement.

Article 2

La signalisation sera gérée et assurée par l'entreprise TELELEC RESEAUX de Changé, responsable des travaux.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 23 mai 2023

Le Maire,
Emmanuel FRANCO



MAIRIE

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS

Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com